

Gens du voyage : la loi Besson est devenue un permis de faire n'importe quoi

Sylviane Noël le revendique : Bruno Retailleau est son ami et il est capable de faire bouger les lignes. La sénatrice a sollicité le ministre pour aborder la question des gens du voyage et les nuisances des installations illégales. Objectif : donner un grand coup de balai dans la loi Besson !

Le 19 janvier 2021, le Sénat adoptait en première lecture la proposition de loi visant à consolider les outils des collectivités, permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage, présentée par la sénatrice de Haute-Savoie Sylviane Noël et ses collègues LR Alain Chatillon et Patrick Chaize. Depuis, les élus locaux sont contraints de tenter de respecter la loi Besson qui oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet.

Loi catastrophe et amende forfaitaire

La Loi Besson est arrivée au bout des choses et c'est une loi catastrophe, pour Sylviane Noël qui dénonce une situation bien connue en Haute-Savoie, et notamment dans le Grand Annecy : « Aujourd'hui, une commune qui n'est pas en règle avec le schéma départemental, elle ne peut pas recourir à la procédure d'expulsion forcée qui, normalement, quand tout se passe bien, en 48-72 heures, vous pouvez avoir l'expulsion. On dit à ces territoires-là, dès l'instant où il leur manque une place par rapport aux objectifs, eh bien, non, vous n'y avez pas droit. Vous êtes donc partis pour trois semaines ou un mois de galère pour expulser ces gens. Ce n'est plus possible. Cela donne un signal extrêmement négatif à ces communautés qui sont confortées dans leur mauvais comportement. Ils en jouent. Ils connaissent les territoires où il y a du déficit. On nage en plein délire ! Nous rappelons que les élus Haut-Savoyards avaient applaudi à tout rompre Jean Castex, en novembre 2021, quand il avait annoncé la mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle : « J'ai toujours dit que cette amende forfaitaire délictuelle ne régle-



Benoît Tonanny, ancien « patron » des gendarmes de la Haute-Savoie et désormais conseiller gendarmerie de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, et Sylviane Noël, sénatrice.

rait aucun problème, et qu'elle avait même certains inconvénients dont celui d'éteindre l'action publique. On y est ! »

Donner un coup de balai

La sénatrice poursuit : « Aujourd'hui, il faut changer la loi Besson parce qu'elle n'est plus adaptée, ni à l'importance, ni à la nature des flux auxquels on a à faire. Je ne veux pas englober tout le monde. Je ne dis pas que tous les gens du voyage se comportent mal. J'étais lundi soir à l'inauguration des travaux de l'aire de d'Annemasse. On a pu échanger avec une communauté qui semble tout à fait respectueuse et qui se comporte bien. Cela existe aussi, et il faut le dire. Mais pour la petite frange qui nous pourrit la vie, il

faut être très ferme et il ne faut plus se laisser faire. Je crois que ces gens-là, aujourd'hui, bénéficient des dispositions de la loi Besson et ce n'est plus possible. Donc, première des choses à faire pour moi, c'est déjà de redéfinir ce que sont les gens du voyage. »

Des gens du voyage qui n'en sont pas

Sylviane Noël cible précisément les groupes qui ont marqué l'actualité dans le Genevois récemment : « Des gens qui font des sauts de puces d'une commune à une autre, ce ne sont pas des voyageurs. Ce sont des gens qui veulent se prévaloir de ce statut mais qui n'en sont pas. Et à ces gens-là, il ne faut pas leur donner les prérogatives et les droits des gens du voyage. »

Normes et élus stigmatisés

La parlementaire aimerait qu'on arrête de stigmatiser les élus en disant qu'ils ne font pas le job : « Ils le font, le job. Il faut dire que ces aires sont extrêmement coûteuses. Les exigences de l'État sont de plus en plus fortes sur les normes imposées, sur les exigences en termes de surface, et d'espaces de convivialité. Pour la réalisation ou la réhabilitation de ces aires, on vous oblige à mettre tel nombre de sanitaires en fonction du nombre d'emplacements, alors que, il faut le dire quand même, une partie de ces communautés-là n'utilise pas les sanitaires. C'est contre leurs principes. On vous impose également de réaliser des espaces de convivialité. Cela devient vraiment des coûts extrêmement importants et lourds que les collectivités assument en grande partie dans le contexte financier que l'on connaît et dans un département où le foncier est très cher et rare. Les collectivités font ce qu'elles peuvent, mais il faut dire une chose, vu les exigences posées en termes de qualité de ces aires, de quantité de places à réaliser, c'est un peu comme la loi SRU, vous n'êtes jamais à jour, parce qu'on vous en remet une couche tous les 4 ou 5 ans. C'est intenable ! »

Quand le camping est plein...

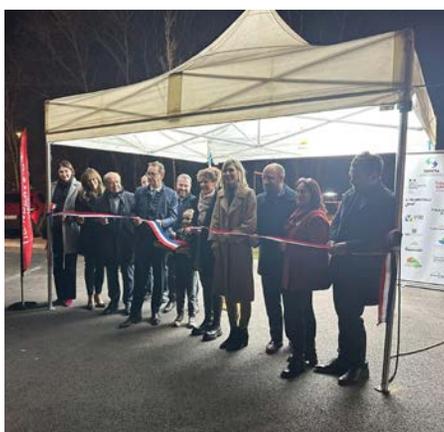
« Je l'ai dit plusieurs fois au préfet, je l'ai redit au ministre ; En Haute-Savoie, on est aujourd'hui confrontés à un flux de ces communautés qui ne fait qu'augmenter de façon exponentielle et qu'on ne peut plus accueillir. C'est fini, il faut arrêter ! Il faut expliquer à ces communautés que la Haute-Savoie est saturée et qu'il faut aller ailleurs. Ce n'est pas compliqué. Quand l'été, on veut trouver une place de camping, quand le camping est plein, on va dans le département à côté. On ne cherche pas à s'installer de force sur un terrain. Je pense qu'il faut réagir pour moi et régler cette problématique avec des gens du voyage, avec pragmatisme et avec du pragmatisme pour que ces communautés-là n'aient pas moins de droits que les autres, mais qu'elles n'en aient pas plus non plus. »

Le coût du problème

« On arrive sur une commune en démolissant les barrières d'un collège, d'un lycée, d'une entreprise ou de je ne sais quel terrain pour s'y installer. On se branche directement au poteau électrique et à la borne incendie. Cela devient presque la normalité. Pour des territoires où il manque une ou deux places, vous

allez voir ces communautés rester installées le temps que la procédure judiciaire se fasse, avec toute la lourdeur qu'on lui connaît. Parce qu'il faut d'abord missionner un huissier. Il faut ensuite saisir le tribunal. Cela vous prend trois semaines à un mois. Les communautés savent très bien le temps que cela prend. Généralement, au bout de trois semaines, elles s'en vont d'elles-mêmes et n'attendent même pas que le jugement tombe. Quand une communauté arrive et s'installe, je veux, dans les deux jours, avoir les moyens de la faire partir et de lui faire payer les éventuels dégâts. Les communes récupèrent souvent les lieux dans des états incroyables avec des coûts hallucinants. Vous avez aussi énormément d'hommages collatéraux. Le maire d'Épagny-Metz-Tessy me disait que le directeur d'Auchan en est à 60 000 euros de perte de chiffre d'affaires de coût du fait de la présence des gens du voyage à proximité de son magasin. Des dégâts divers et variés, des vols, le renforcement de ses équipes de sécurité... C'est complètement délirant. Est-ce qu'on peut encore supporter que des gamins soient privés d'entraînement, de cours de sport, parce que vous avez une communauté qui prend la décision d'envahir le parking d'un gymnase, de squatter les W.-C du gymnase, de les saccager, et puis de partir comme si de rien n'était. Et puis on ne leur demande rien. Les gens du voyage ont des droits, ils ont aussi des devoirs, comme tous citoyens français. Ils ne sont pas à la marge de tout. Je pense que c'est le signal qu'il faut véritablement envoyer car dans la tête de ces communautés-là, la loi Besson, c'est devenu un permis de faire n'importe quoi. »

Et maintenant, on fait quoi de votre texte de loi ?



Inauguration des travaux de l'aire de passage d'Annemasse.

Sylviane Noël ne se voile pas la face : « On n'est pas non plus dans une situation politique très confortable. Dans le bloc central, il y en aura peut-être une partie qui va tiquer. Je pense que le RN votera pour. Je pense que la France insoumise votera contre. L'aile gauche n'est pas favorable à ce qu'on touche à cette loi. Ils ont une certaine bienveillance auprès de ces communautés. Donc on n'a pas une majorité à l'Assemblée nationale mais on a une majorité au Sénat. » Tenant compte de cela, la parlementaire sait qu'elle ne va pas pouvoir aller aussi loin qu'elle le souhaite : « Mais il faut absolument renforcer les sanctions à la clé, pour que les gens sentent qu'il y aura une réponse à ces délits. Permettre la saisie des véhicules. Mettre en place une contravention solidaire, payable solidairement par tous les membres de la communauté. Il y a plein de choses comme ça, réglementaires, juridiques, qu'on peut arriver à mettre en œuvre pour que ces gens comprennent que la communauté peut être solidairement mise en cause. Je pense que ça ferait peut-être un peu réfléchir. On peut imaginer de nouvelles dispositions pour enrichir le texte et le rendre encore plus efficace, parce qu'il y a des choses auxquelles je n'avais pas pensé il y a deux ans qui pourraient aujourd'hui être mis en œuvre dans ce texte. Pour l'occupation des terrains privés, il y a le référé d'heure à heure qui a été évoqué durant notre entretien et qui est une piste extrêmement intéressante. Et puis ce qui fait partie des dispositions de ma proposition de loi ; C'est de faire de la compétence du préfet une compétence liée. C'est-à-dire que dès l'instant où il a l'ordre du tribunal d'expulser, il n'a pas le choix et il faut qu'il mette en œuvre avec une obligation de résultat. Et ça permet d'une façon très concrète de mettre la pression sur l'État pour nous donner les moyens nécessaires pour réaliser ces expulsions. »

Si Retailleau quitte la place Beauvau...

À l'heure où nous bouclons ce numéro du *Faucigny*, le destin du gouvernement Barnier n'est pas connu, mais Sylviane Noël estime que Bruno Retailleau a toutes ses chances pour rester ministre de l'Intérieur : « Il est plébiscité par les Français. Qui d'autre que lui est mieux placé pour relever les enjeux de l'insécurité et de l'immigration pour les prochaines années. Bruno a le courage et la volonté de faire bouger les lignes, et les Français attendent cela ! »

MATHIEU HUTIN